Résultats annuels 2022

Assemblée Générale MBSA | 26 avril 2023

- 1. Présentation financière
- 2. Questions/réponses
- 3. Rapports des Commissaires aux comptes
- 4. Constitution bureau de l'Assemblée Générale et vote des résolutions
- Désignation des scrutateurs/annonce du quorum
- Ordre du jour de l'Assemblée
- Vote des résolutions

1. Présentation financière

Agenda

- **Mr.Bricolage**Présentation du Groupe
- Notre engagement collectif pour une croissance durable Plan 1Pacte
- De bonnes performances
 Résultats annuels 2022

Perspectives 2023

Le Groupe Mr.Bricolage aujourd'hui



Un réseau dynamique...

920

Points de vente









+12

-2, 1%
à magasins comparables

977 magasins au 01 Janvier 2023 (+57 magasins)

et dense...

846
points de vente

319 magasins Mr.Bricolage

97 magasins Les Briconautes

430 magasins affiliés





74Mr.Bricolage

10 pays

Andorre, Belgique, Bulgarie, Chypre, Côte d'Ivoire, Gabon, Macédoine, Madagascar, Maroc, Maurice

Soutenu par une organisation performante

Mr. Bricolage SA

Société mère du Groupe

Centrale de référencement, de services et d'administration du réseau de magasins Mr.Bricolage et de l'activité e-commerce

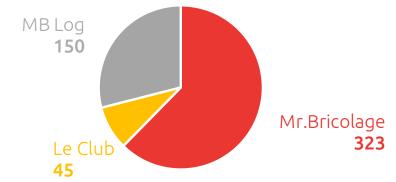


Centrale de référencement, de services des réseaux de magasins Les Briconautes, Les Jardinautes et sans enseigne



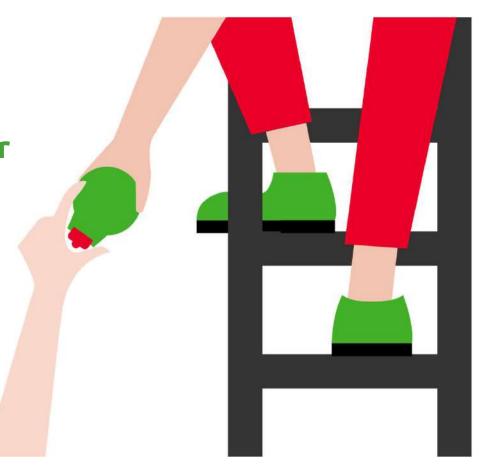
Logistiques (3 plateformes) fusion de **M.B.I** en 2022

Répartition des effectifs 2022 **518**

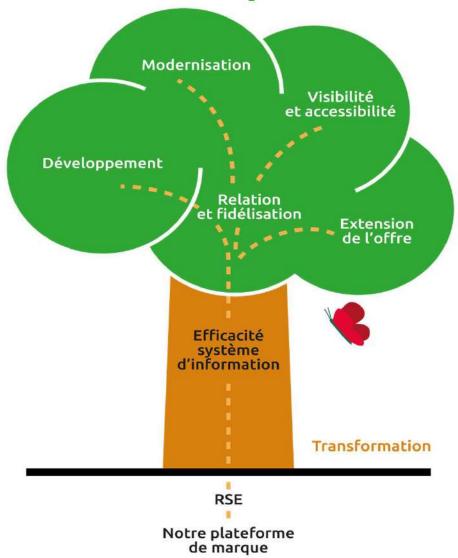


Agenda

- Mr.Bricolage
 Présentation du Groupe
- Notre engagement collectif pour une croissance durable Plan 1Pacte
- De bonnes performances
 Résultats annuels 2022
- Perspectives 2023



Notre engagement collectif pour une croissance durable



Plan pade 2022-2025, vers une croissance durable

RESEAU

Développement du nombre de magasins sous enseignes et affiliés (1000 points de ventes ambition 2025).

Modernisation du réseau selon le Concept magasin.



RSE

Offre et packaging écoresponsables

Partenariats pour déployer des bornes de recharge

Négociation d'une offre pour l'installation LED

Partenariat Spareka (réparation de leurs outils)

D'INFORMATION

Uniformisation des systèmes par étapes pour préparer une modernisation générale des schémas directeurs

SYSTÈME



TRANSFORMATION HUMAINE

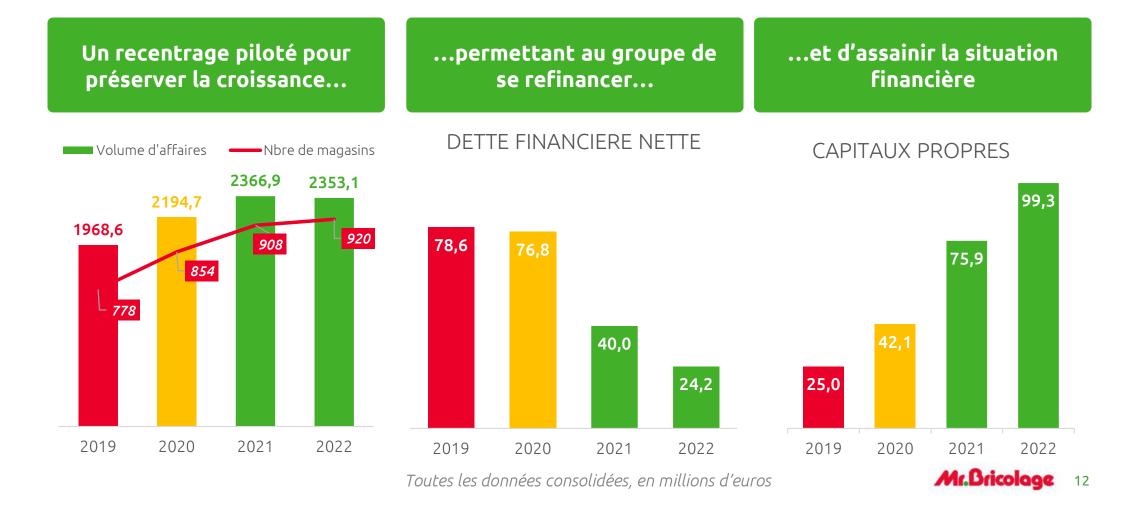
Évolution des pratiques et des mentalités autour du triptyque compétencesautonomie-responsabilités

Formalisation des rituels managériaux et modules de formation en magasins sous enseigne

Mise en place du télétravail en flexibilité totale au siège, féminisation des recrutements

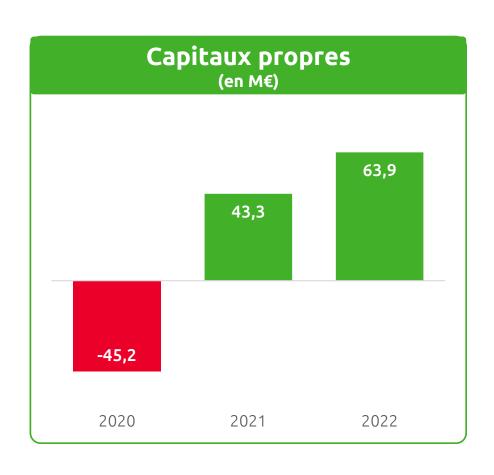
Plan 1Pacte

Croissance et situation financière rétablies



Capitaux propres MBSA à fin 12-2022 (social)

Les capitaux propres de Mr.Bricolage SA sont reconstitués à fin 2021



Résultat 2022

+20,9 M€

Capitaux propres en augmentation +47,6%

Réévaluation libre des actifs en 2021 +61,0 M€

Incluant Immobilier +9,1 titres Le Club +38,9 et titres Prova +13,0

Agenda

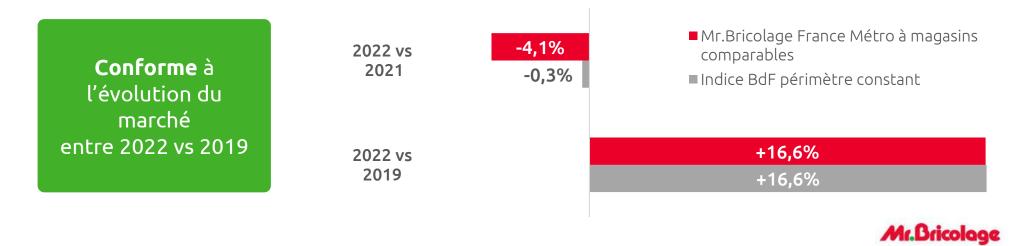
- Mr.Bricolage
 Présentation du Groupe
- Notre engagement collectif pour une croissance durable Plan 1Pacte
- De bonnes performances
 Résultats annuels 2022
- Perspectives 2023



Volume d'affaires

Volume d'affaires TTC en M€	Nombre de magasins	2022	Variation à surfaces courantes	Variation à magasins comparables vs 2021	Variation à magasins comparables vs 2019
Ventes en magasins	920	2 343,3	-0,7%	-2,1%	+16,6%
- France	846	2 020,8	-1,6%	-3,1%	+16,1%
- International	74	322,5	+5,4%	+3,3%	+19,2%
Ventes e-commerce (hors click-and-collect)*	-	9,8	+43,6%	NA	NA
Total	920	2 353,1	-0,6%	-2,1%	+16,6%

^{*} Le poste "Ventes e-commerce" intègre les ventes livrées à domicile et les ventes retirées dans les magasins Mr.Bricolage (hors click & collect).



Chiffre d'affaires

Services aux réseaux

IFRS en M€	31.12.2022 31.12.2021		Variation
Chiffre d'affaires consolidé	306,5	302,7	+1,3%
dont Ventes de marchandises	217,4	210,5	+3,3%
dont Ventes de prestations	89,1	92,2	-3,4%

+6,9 M€ ventes de marchandises

-3,1 M€ prestations de services

Activité des réseaux

Augmentation des transactions e-commerce

Changements de gammes

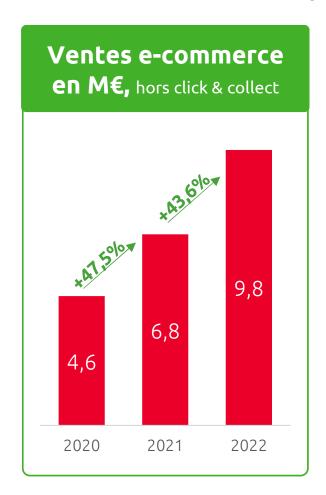
Contexte inflationniste

Baisse du volume d'affaires Baisse du volume d'achats

Mix produits

Chiffre d'affaires

E-commerce en forte progression





Faits marquants

2022: Lancement du plan 1Pacte

Evolution du Réseau



Modernisation du réseau



Accélération de son évolution

+16 points de ventes au Concept magasin

Systèmes d'information



Déploiement du nouvel outil de gestion en magasin



Refonte des systèmes d'informations



Renforcement de l'offre digitale

45 magasins déployés sur le nouvel outil CGI à fin 2022

Nouveau crédit syndiqué



Signature du nouveau crédit.



Désendettement significatif du groupe

Signature le 28 septembre 2022

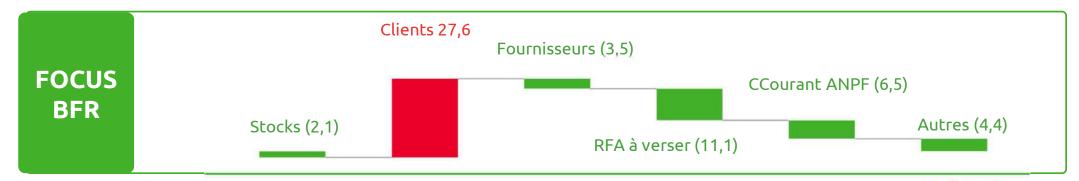
Résultats du Groupe

Comptes consolidés simplifiés, en M€	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
EBITDA	35,5	39,6	10.40/	
% du CA	11,6%	13,1%	-10,4%	
Résultat opérationnel courant	29,3	31,1	-6,0%	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1,9)	0,0	-	
Résultat opérationnel	27,4	31,1	-12,1%	
% du CA	8,9%	10,3%	-1,4 pts	
Résultat financier	(2,7)	(5,0)	+46,1%	
Contribution des SME	2,2	3,1	-29,0%	
Impôts sur les résultats	(5,2)	0,5	-	
Résultat après impôt des activités maintenues	21,6	29,7	-27,2%	
Résultat après impôt des activités abandonnées	1,1	4,2	-74,2%	
Résultat de l'exercice	22,7	34,0	22 40/	
% du CA	7,4%	11,2%	-33,1%	
- dont quote-part du Groupe	22,7	34,0	-	

Flux de trésorerie

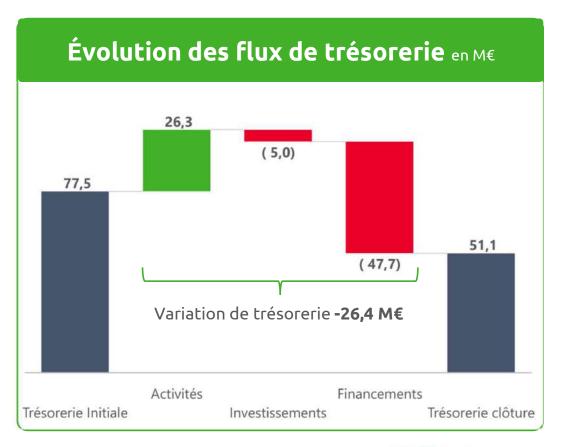
Flux de trésorerie simplifiés, en M€	31.12.2022
Résultat des activités maintenues	21,6
Part dans les résultats nets des entreprises associées, nette des dividendes	(2,0)
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	2,6
Dotations et dépréciations des droits d'utilisation	3,0
Charges d'intérêts nettes des produits de trésorerie	2,6
Marge brute d'autofinancement	33,1
Variation du BFR	(0,0)
Charges d'impôt courant décaissées	(6,1)
Flux de trésorerie des activités abandonnées	(0,7)
Flux de trésorerie sur les activités	26,3

Marge Brute
d'autofinancement
de 33,1 M€



Un refinancement réalisé en 2022

Flux de trésorerie simplifiés, en M€	31.12.2022
Flux de trésorerie sur les activités	26,3
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(4,3)
Acquisition de titres de participation	(1,0)
Flux de trésorerie des activités abandonnées	0,2
Flux de trésorerie sur les investissements	(5,0)
Remboursement de dettes locative	(3,0)
Encaissement de nouveaux emprunts bancaires	78,9
Remboursement des emprunts bancaires	(111,1)
Charges d'intérêts décaissées nettes	(12,1)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers	(0,4)
Flux de trésorerie sur les financements	(47,7)
Variation de trésorerie	(26,4)
Trésorerie et équivalents à la clôture	51,1



Forte réduction de la dette financière nette

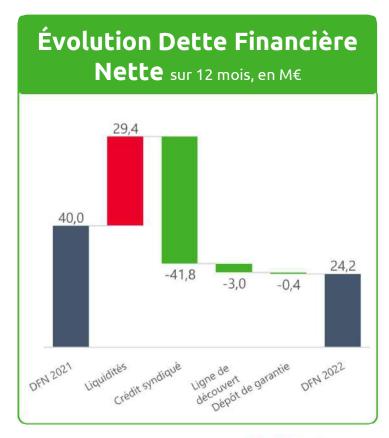
en M€	31.12.2022	31.12.2021	Var.
Dette financière brute (hors dettes locatives IFRS 16)	79,5	123,8	-64,2%
Trésorerie*	51,1	80,5	-63,5%
Autres instruments financiers	4,1	3,3	-
Dette Financière Nette	24,2	40,0	-60,5%
Gearing (DFN/ Capitaux Propres)	24%	53%	

^{*} incluant 3,0 M€ de ligne de découvert sur 2021

La clause d'excess cashflow prévue dans le contrat de crédit d'octobre 2019 est devenue sans objet pour cet exercice 2022 et les suivants avec la signature de ce nouveau crédit syndiqué de septembre 2022.

Ce refinancement s'entend sur la base d'une dette senior de 50 M€, amortie à hauteur de 60% sur la période 2023-2026 avec un remboursement in fine de 20 M€ en 2027 et 50 M€ de financements courants répartis sur plusieurs tranches, avec une maturité à 5 ans.

Les nouveaux covenants applicables concernant le ratio de levier Dette financière nette / EBITDA 12 mois.



Agenda

- Mr.Bricolage
 Présentation du Groupe
- Une transformation réussie
 Plan REBOND
- D'excellentes performances
 Résultats annuels 2021



Perspectives 2023



Notre engagement collectif pour une croissance durable



Devenir les champions de la relation humaine, leaders de la proximité, engagés au cœur des territoires.

Cet engagement doit contribuer à la réussite pour toutes les parties prenantes du Groupe et de ses réseaux.

1Pacte 2022-2025

Perspectives 2023

RÉSEAUX

Accélérer le développement des réseaux et la modernisation des magasins au Concept pour dépasser 1000 PDV en 2025

ORGANISATION & SYSTÈMES

Refondre le schéma directeur des SI Déployer le nouvel outil de gestion en

> magasin (CGI Retail, démarré en janvier 2022)

OFFRE

Poursuivre le renouvellement de l'offre avec des gammes plus performantes et éco-responsables

CLIENTS

Améliorer et
exploiter la
connaissance
clients pour
fidéliser et mieux
diriger les flux de
ventes (magasins, web)

RSE

Transformer les pratiques, les métiers et les opérations

Continuité des 3 comités RSE





performance globale



masse achat



capacités CRM



développement durable

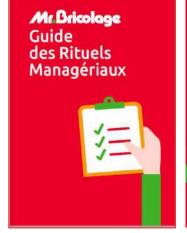
1Pacte réseau

Transformation permanente au service de la compétivité et de la croissance

Élever le niveau de serviabilité des magasins et du siège

Améliorer l'expérience collaborateurs en magasins et au siège

Uniformiser les pratiques managériales en magasins et au siège







du concept dans les magasins

Accompagner

la mise en œuvre

1Pacte SDSI

Des enjeux de performances à tous les niveaux de l'organisation

Référentiel **PRODUITS**

Référentiel **MAGASINS**

Référentiel **CLIENTS**

Améliorer et fluidifier les échanges de données

Productivité des collaborateurs

Mieux connaître

nos clients

Mieux mesurer la

pertinence des actions

Contrôler et qualifier les données diffusées dans et à l'extérieur de l'entreprise

Fiabilité de la donnée

Mieux répondre aux évolutions

Accélérer la digitalisation de l'entreprise

> Efficacité des équipes et des opérations

réglementaires

Améliorer l'expérience d'achat et l'engagement des clients finaux

1Pacte offre

Proposer une offre large, visible, accessible et de plus en plus responsable

Renforcer la compétitivité des gammes

Poursuivre la montée en puissance d'Inventiv (marque propre)

Développer une offre éco-responsable, avec Inventiv en fer de lance

Augmenter le taux de fidélité à l'offre des affiliés

Atteindre 200 000 références à horizon 2025

Déployer la livraison directe entrepôts / fournisseurs







+/- 20

changements de gammes prioritaires en 2023 +60%
de produits
d'origine
européenne
aujourd'hui









inventiv









2. Questions/réponses

3. Rapports des Commissaires aux comptes

Rapports sur les comptes annuels et consolidés Deloitte. **RPMG**

Rapport sur les comptes annuels – pages 96 et 97 du rapport annuel 2022

- Certification sans réserve
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion

Rapport sur les comptes consolidés – pages 70 et 71 du rapport annuel 2022

- Certification sans réserve
- Observation au titre de l'application de l'interprétation de la norme IAS 38 « Coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat de service Saas (Software as a Service) »
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe

Rapport spécial et rapports sur le capital

Deloitte.



Rapport spécial sur les conventions réglementées – page 26 du rapport annuel 2022

• Une nouvelle convention conclue avec la SAS BRIC ANTOINE ORNANO, relative au versement d'une aide exceptionnelle destinée à accompagner l'ouverture d'un point de vente pour 90K€

Rapport sur les opérations sur le capital - pages 114 à 118 du rapport annuel 2022 (1/2)

- Rapport sur la réduction de capital dans le cadre de l'annulation par la société de ses propres actions (résolution n° 8)
 - Pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée
- Rapport sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolutions n°10,11 et 12)
 - Observation: les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. Un rapport complémentaire sera établi en cas d'émission de valeurs mobilières.

Rapport spécial et rapports sur le capital

Deloitte.

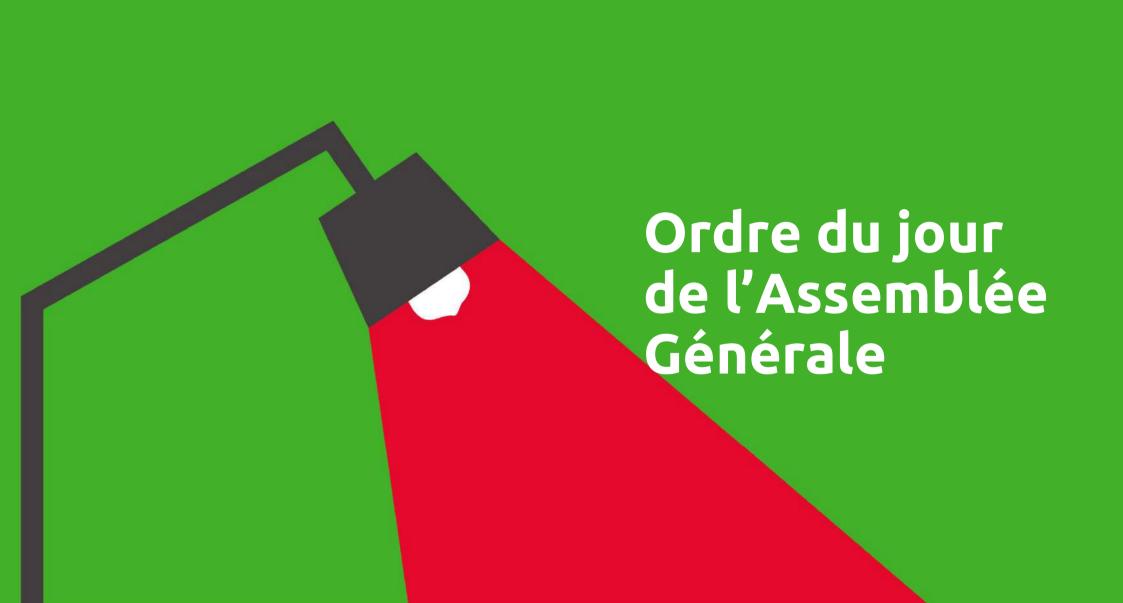


Rapport sur les opérations sur le capital – pages 114 à 118 du rapport annuel 2022 (2/2)

- Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n°13)
 - Observation: les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, ni sur la suppression du droit préférentiel de souscription. Un rapport complémentaire sera établi en cas d'utilisation de la délégation par votre Conseil d'administration.
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions (résolution n°14)
 - Observation: le rapport du Conseil d'administration renvoie aux dispositions prévues par l'alinéa 4 de l'article L.225-177 du code de commerce, sans que les critères qui seront retenus dans le cadre de l'approche multicritères prévue par la cet alinéa soient précisés.

4. Constitution bureau de l'Assemblée Générale et vote des résolutions





Ordre du jour de l'Assemblée générale A caractère ordinaire



- 1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- 3. Affectation du résultat de l'exercice,
- 4. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Prime d'émission »,
- 5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation d'une convention nouvelle,
- 6. Renouvellement de la SAS SIFI, en qualité d'administrateur,
- 7. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

Ordre du jour de l'Assemblée générale A caractère extraordinaire



- 8. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- 9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
- 10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- 11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

Ordre du jour de l'Assemblée générale A caractère extraordinaire



- 12. Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
- 13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
- 14. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,
- 15. Modification de l'article 10 des statuts concernant les seuils statutaires,
- 16. Pouvoir pour les formalités.



Première résolution

Approbation des comptes sociaux

- Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022 se soldant par un bénéfice de 20 849 557,20€.
- Approbation du montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement de 112 398€ et de l'impôt correspondant.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

• Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2022, se soldant par un bénéfice (part de groupe) de 22 729 246€.

Troisième résolution

Affectation du résultat

- Affectation du résultat de l'exercice se soldant par un bénéfice de 20 849 557,20€ de la manière suivante :
 - Bénéfice de l'exercice affecté en totalité sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui s'élèvera ainsi à la somme de -49 892 496,32€.

Quatrième résolution

Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste «Prime d'émission»

- Constatation que, suite à l'adoption de la résolution qui précède, le poste « Report à nouveau » est débiteur de 49 892 496,32 euros;
- Décision d'apurer partiellement ledit poste « Report à nouveau » débiteur, par imputation à hauteur de 15 423 483,76 euros sur le poste « Prime d'émission » qui est ainsi ramené de 15 423 483,76 euros à 0 euro ;
- Constatation qu'en conséquence, le poste « Report à nouveau » s'élève désormais à un montant débiteur de 34 469 012,56 euros.

Cinquième résolution

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation d'une nouvelle convention

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce
- La société Mr.Bricolage a attribué, sous réserve du respect de certains engagements, une aide exceptionnelle d'un montant de 90.000 euros réparti à concurrence de 40 000 euros en année 1 (2023), 30 000 euros en année 2 (2024) et 20 000 euros en année 3 (2025) à la SAS BRIC ANTOINE ORNANO, représentée par la SAS LOANE, elle-même représentée par Monsieur Didier Julien.
- Monsieur Didier Julien est le représentant de la société SIMB, administrateur de la société Mr.Bricolage.
- > Cette aide exceptionnelle est destinée à accompagner l'ouverture du point de vente de Paris Ornano, exploité par la SAS BRIC ANTOINE ORNANO.
- Le Conseil d'administration a autorisé l'octroi de cette aide le 27 juillet 2022 (Monsieur Didier Julien n'ayant participé ni aux débats, ni au vote) et un avenant à la Charte de l'adhérent liant la société Mr.Bricolage à la SAS BRIC ANTOINE ORNANO pour l'exploitation du point de vente a été signé le 25 janvier 2023 précisant le montant, les modalités et les conditions de versement de cette aide.

Sixième résolution

Renouvellement de la SAS SIFI en qualité d'administrateur

Renouvellement de la SAS SIFI, en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Actions détenues dans la SA Mr.Bricolage

La SAS SIFI détient 131 894 actions de la SA Mr.Bricolage représentant 1,27 % du capital.

Représentant de la SAS SIFI

La SAS SIFI est représentée au Conseil d'administration Mr.Bricolage par Madame Sylvie Moreau. Madame Sylvie Moreau exploite le magasin sous enseigne Mr.Bricolage situé à Lanester.

Septième résolution

Programme de rachat d'actions

- Nombre d'actions pouvant être rachetées : 10% du capital
- Objectifs: Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action, Conserver les actions et les remettre ultérieurement dans le cadre d'opérations de croissance externe, Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, Assurer la couverture de valeurs mobilières, Procéder à leur annulation éventuelle.
- Durée: 18 mois
- Prix maximum d'achat : 20 € par action
- Montant maximal de l'opération : 20 775 500 €

Huitième résolution

Autorisation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

- Autorisation d'annuler dans la limite de 10 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats de ses propres actions,
- Durée: 24 mois.

Neuvième résolution

Autorisation pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Autorisation d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ne pouvant pas excéder le montant nominal de 4 000 000 €,
- Durée: 26 mois.

Dixième résolution

Autorisation d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Montant nominal global maximum concernant les actions ordinaires : 12 000 000 €
- Montant nominal maximum concernant les titres de créance : 75 000 000 €
- Durée: 26 mois.

Onzième résolution

Autorisation d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées Rapport du Conseil d'Administration,

Montant nominal global maximum: 12 000 000 €

Montant nominal maximum concernant les titres de créance : 75 000 000 €

• Durée: 18 mois.

Douzième résolution

Autorisation d'augmenter le montant des émissions

• Le nombre de titres pourrait être augmenté dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-18 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Treizième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents PEE

- Emission d'actions ordinaires de numéraire ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par société,
- Augmentation de capital nominal maximum : 680 000 €
- Durée: 26 mois

Quatorzième résolution

Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

- Bénéficiaires (sous les conditions énoncées dans la résolution) :
 - > Les salariés du groupe Mr.Bricolage
 - > Les mandataires sociaux
- Nombre maximum des actions pouvant être souscrites ou achetées sur exercice des stock-options : 2% du capital existant au jour de l'Assemblée
- Durée: 38 mois

Quinzième résolution

Modification de l'article 10 des statuts concernant les seuils statutaires

- Nous vous proposons de compléter les seuils statutaires devant être déclarés conformément aux dispositions de l'article L.233-7 III du Code de commerce afin notamment de soumettre à cette obligation déclarative : tout actionnaire venant à détenir une participation correspondant à un multiple de 5% du capital ou des droits de vote de la société au-delà du seuil de 5%.
- L'obligation statutaire de déclarer tout multiple de 0,5% du capital ou des droits de vote en-dessous du seuil de 5 serait conservée.
- Cette modification vise à permettre à la société de continuer à disposer d'une bonne connaissance de son actionnariat compte-tenu de la fin de l'obligation légale pour les actionnaires de déclarer les seuils de 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 2/3 et 95% du capital ou des droits de vote à compter du 24 mars 2023, correspondant à l'expiration d'un délai de 3 ans suivants le transfert des titres de la société d'Euronext vers Euronext Growth (fin du régime de la « clause de grand-père »).
- Le reste de l'article demeurant inchangé.

Seizième résolution

Formalité

• Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Mr. Bricologe

Merci de votre participation